



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Secrétariat général

Paris, le

06 AOUT 2009

Direction des ressources humaines
Département des relations sociales

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous informe que le projet de loi relatif au transfert aux départements des parcs de l'équipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers, a été inscrit à l'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement convoquée à partir du 14 septembre 2009 ; ce qui permet d'envisager un vote rapide de la loi dès le début de l'automne 2009. L'objectif de transférer les premiers parcs au 1er janvier 2010 est donc maintenu.

Dans cette perspective, je vous communique pour information une copie de la circulaire du 30 juillet 2009 que j'ai adressée aux Préfets. Celle-ci doit permettre, dans les départements où la collectivité souhaite un transfert au 1er janvier 2010, d'en poursuivre la préparation et d'anticiper, sur la base de fiches techniques actualisées, la rédaction des documents qui formaliseront ce transfert.

Concernant les agents, les modalités d'organisation du processus de prépositionnement seront précisées dans une circulaire spécifique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice des ressources humaines


Hélène EYSSARTIER

Monsieur Jean-Marie RECH
Secrétaire général de la FNEE-CGT
263, rue de Paris
Case 543
93515 MONTREUIL CEDEX

Présent
pour
l'avenir